



**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale  
**Date de publication:** SHAB 10.05.2023  
**Date de fin de visibilité prévue:** 10.05.2024  
**Numéro de publication:** UP04-0000005234

**Entité de publication**  
AIRE SIS SA, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

## Invitation à l'assemblée générale ordinaire de AIRE SIS SA

**Organisation concernée:**  
AIRE SIS SA  
CHE-101.826.115  
chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens

**Indications concernant l'assemblée générale:**  
12.06.2023, 10:30 heures, Salle de Réunion Airesis

**Texte d'invitation/ordre du jour:**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

**Lundi 12 juin 2023 à 10h30 dans les locaux de Airesis SA, Chemin du Pierrier 1,  
1815 Clarens**

**Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

### **1. Rapport de gestion 2022**

*Proposition :* Approbation du rapport de gestion 2022, composé du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés d'Airesis SA pour l'exercice 2021.

### **2. Décharge du Conseil d'administration**

*Proposition :* Décharge aux membres du Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2022.

### **3. Affectation du bénéfice**

*Proposition :*

Solde reporté : KCHF 28 676

./. Bénéfice de l'exercice : KCHF 4 606

À la disposition de l'Assemblée générale : KCHF 33 282

Pas de dividende, report à nouveau du solde de : KCHF 33 282

#### **4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2023 de voter séparément sur la rémunération globale maximale du Conseil d'administration et de la direction.

##### **4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de la rémunération fixe maximum pouvant être attribuée globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2023 à l'Assemblée générale ordinaire 2024.

##### **4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice 2024, soit CHF 800'000.

##### **4.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2022**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver par un vote consultatif le rapport de rémunération 2022.

#### **5. Elections**

##### **5.1 Election du Conseil d'administration**

*Proposition* : Election individuelle de MM. Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux, Laurent Jaquenoud et Dominique Lustenberger comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

###### **5.1.1 Election de Monsieur Marc-Henri Beausire**

###### **5.1.2 Election de Monsieur Pierre Duboux**

###### **5.1.3 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**

###### **5.1.4 Election de Monsieur Dominique Lustenberger**

##### **5.2 Election du Président du Conseil d'administration**

*Proposition* : Election de M. Marc-Henri Beausire en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

##### **5.3 Election du Comité de rémunération**

*Proposition* : Le Conseil d'administration propose donc l'élection individuelle de MM. Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

###### **5.3.1 Election de Monsieur Pierre Duboux**

###### **5.3.2 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**

#### **6. Election de l'organe de révision**

*Proposition* : Election de Mazars Holding SA, Vernier, en tant qu'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2022.

#### **7. Election du représentant indépendant**

*Proposition* : Election de Mme Oriana Antonelli, Fidexpert SA, en tant que représentante indépendante et ce pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

### **Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale**

#### **Pas de restriction à la négociabilité des actions d'Airesis SA**

*L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.*

#### **Rapport de gestion et rapport de rémunération**

*Le rapport de gestion (disponible en français et en anglais) qui contient le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés - ainsi que les rapports de révision et le rapport de rémunération - peut être consulté sur le site internet d'Airesis SA à l'adresse <http://www.airesis.com/fr/rapports-annuels-et-intermediaires>.*

#### **Vote**

*Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 17 mai 2023 à 16h00 (jour de référence) pourront exercer leur droit de vote et seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023 ou à désigner un représentant. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 17 mai à 16h00 au 12 juin 2023 inclus.*

#### **Représentant indépendant**

*Tout actionnaire d'Airesis SA, souhaitant exercer son droit de vote, peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant. Pour donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, les actionnaires doivent utiliser le formulaire joint à l'invitation et l'envoyer à Madame Oriana Antonelli, Fidexpert, Rue du Bourg 40, 1816 Chailly-Montreux, o.antonelli@fidexpert.ch, avant le mercredi 7 juin 2023 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 7 juin 2023 n'est pas garanti. Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.*

#### **Vote électronique**

*Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote électroniquement avant l'Assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à [info@airesis.com](mailto:info@airesis.com).*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
Lundi 12 juin 2023 à 10h30 dans les locaux de Airesis SA, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

**Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

**1. Rapport de gestion 2022**

*Proposition* : Approbation du rapport de gestion 2022, composé du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés d'Airesis SA pour l'exercice 2021.

**2. Décharge du Conseil d'administration**

*Proposition* : Décharge aux membres du Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2022.

**3. Affectation du bénéfice**

*Proposition* :

Solde reporté	KCHF	<u>28 676</u>
./. Bénéfice de l'exercice	KCHF	<u>4 606</u>
À la disposition de l'Assemblée générale	KCHF	33 282
Pas de dividende, report à nouveau du solde de	KCHF	<u>33 282</u>

**4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2023 de voter séparément sur la rémunération globale maximale du Conseil d'administration et de la direction.

**4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de la rémunération fixe maximum pouvant être attribuée globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2023 à l'Assemblée générale ordinaire 2024.

**4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice 2024, soit CHF 800'000.

**4.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2022**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver par un vote consultatif le rapport de rémunération 2022.

**5. Elections**

**5.1 Election du Conseil d'administration**

*Proposition* : Election individuelle de MM. Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux, Laurent Jaquenoud et Dominique Lustenberger comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**5.1.1 Election de Monsieur Marc-Henri Beausire**

**5.1.2 Election de Monsieur Pierre Duboux**

**5.1.3 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**

**5.1.4 Election de Monsieur Dominique Lustenberger**

**5.2 Election du Président du Conseil d'administration**

*Proposition* : Election de M. Marc-Henri Beausire en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

**5.3 Election du Comité de rémunération**

*Proposition* : Le Conseil d'administration propose donc l'élection individuelle de MM. Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**5.3.1 Election de Monsieur Pierre Duboux**

**5.3.2 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**

**6. Election de l'organe de révision**

*Proposition* : Election de Mazars Holding SA, Vernier, en tant qu'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2022.

**7. Election du représentant indépendant**

*Proposition* : Election de Mme Oriana Antonelli, Fidexpert SA, en tant que représentante indépendante et ce pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

**Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale**

**Pas de restriction à la négociabilité des actions d'Airesis SA**

*L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.*

**Rapport de gestion et rapport de rémunération**

*Le rapport de gestion (disponible en français et en anglais) qui contient le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés - ainsi que les rapports de révision et le rapport de rémunération - peut être consulté sur le site internet d'Airesis SA à l'adresse <http://www.airesis.com/fr/rapports-annuels-et-intermediaires>.*

**Vote**

*Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 17 mai 2023 à 16h00 (jour de référence) pourront exercer leur droit de vote et seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023 ou à désigner un représentant. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 17 mai à 16h00 au 12 juin 2023 inclus.*

**Représentant indépendant**

*Tout actionnaire d'Airesis SA, souhaitant exercer son droit de vote, peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant. Pour donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, les actionnaires doivent utiliser le formulaire joint à l'invitation et l'envoyer à Madame Oriana Antonelli, Fidexpert, Rue du Bourg 40, 1816 Chailly-Montreux, o.antonelli@fidexpert.ch, avant le mercredi 7 juin 2023 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 7 juin 2023 n'est pas garanti. Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.*

**Vote électronique**

*Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote électroniquement avant l'Assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à [info@airesis.com](mailto:info@airesis.com).*